

HAUTE-GARONNE

Date de convocation :
02 décembre 2016

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Délibération du Conseil
Municipal
(D.C.M.) N°11-2

**Présentation projet
construction chemin
piétonnier et mise en
conformité arrêt bus**

L'an **deux mille seize** et le **deux novembre**, à **20 heures 30**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **SANS Christian**, Maire.

Présents : MM. **SANS, RAMEAU, Mme GERARD, Mme SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, AMOUROUX, LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO, Mmes AIMONE-CAT, TONELLO, M. ROUCH, Mme CAHUZAC.**

Monsieur ROUCH Stéphane est élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'un marché public a été passé pour les travaux prévus sur la RD n°817 – Mise en conformité d'arrêts de bus et construction d'un piétonnier.

Trois entreprises ont répondu dans le délai fixé par la consultation.

Après ouverture et analyse des plis, l'offre de la Société COLAS SUD-OUEST - ZA de Perbost, 2 routes des Chênes – 31800 LABARTHE INARD – a été retenue par la commission chargée de l'analyse des offres du 2 décembre 2016.

Le montant des travaux s'élève à **236 774.00 € H.T.**, soit **284 128.80 € T.T.C.**

Le Conseil Municipal a été informé du choix de l'entreprise pour les travaux de mise en conformité d'arrêts bus et construction d'un piétonnier sur la Commune de BOUSSENS.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Affiché le **11 décembre 2016**
Pour extrait conforme,

En Mairie, le
Le Maire,
C. SANS

